

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE

0 6 MARS 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 16 février 2017

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 16 février 2017 à 14 H 30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique, donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET.
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 février 2017

à 14h30 à La ROCHE BERNARD

9 MILIEUX NATURELS:

Natura 2000 - marais de REDON et de VILAINE : animation liée au Document d'Objectifs : demande de subvention pour 2017

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a été désignée comme structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs du site des Marais de Redon et de VILAINE n° FR 5300002. A ce titre, elle peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER, mobilisé dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020).

Une convention sera établie entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'IAV sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le montant prévisionnel du projet pour l'année s'élève environ à 28 900 euros TTC, comprenant les frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises) et des suivis naturalistes ou interventions d'experts.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 53% Europe (FEADER) et 47% Etat.

La DREAL Bretagne (guichet unique) a confirmé la disponibilité de 28 750 euros de fonds publics pour financer cette opération pour les 12 mois. Près de 150 euros resteraient à la charge de l'EPTB Vilaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- retient ce projet dans les conditions proposées,
- sollicite les subventions de l'Etat et de l'Union Européenne correspondante,
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes.

Pour Extrait Conforme

La Présidente

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE

0 6 MARS 2017

Solène MICHENOT